



DÉCRET DE PROMULGATION DE LA PROCÉDURE DE NOMINATION DES CHEFS D'ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE CONGRÉGANISTE

Le statut de l'Enseignement Catholique, publié et non promulgué par la Conférence des Evêques de France, est un cadre que nous avons à mettre en œuvre pour notre diocèse en concertation avec les Tutelles Congréganistes et la Tutelle Diocésaine.

Aussi par le présent Décret, je promulgue la Procédure de nomination des chefs d'Établissements Catholiques du Diocèse d'Avignon sous tutelle Congréganiste, à titre expérimental pour trois ans.

Avignon, le 15 janvier 2014

Jean Pierre CATTENOZ
Archevêque d'Avignon

P. Patrick TALLON
Chancelier